

ANALYSE DE CORRESPONDANCE DU DIG-PPG Né / SAGE Charente

ATTENDUS DU SAGE CHARENTE			CONTENU DIG-PPG		ARTICULATION SAGE / DIG-PPG		
Référence SAGE Charente	Fléchage SAGE/PPG	Recommandation SAGE Charente	Action proposée		Correspondance DIG-PPG / SAGE	Remarques Commentaires	
A1	Organiser la gouvernance du grand cycle de l'eau sur le bassin de la Charente	Direct	Les structures en charge de la compétence GEMAPI conduisent des programmes d'actions cohérents		Absence	Nécessité d'engager une réflexion commune pour garantir la cohérence d'intervention à l'échelle du fleuve et les solidarités amont/aval, rive gauche/rive droite	
C26	Engager des actions de restauration de zones humides	Direct	les collectivités territoriales et leurs groupements compétents engagent et animent des actions de restauration ou de récréation de zones humides	RZH21A RZH21B RZH21C RZH21D	Préservation de zone humide prioritaire Préservation de zone humide à intérêt écologique Préservation de zone humide à intérêt hydraulique Préservation du marais de Gensac	Totale	
C30	Restaurer le fonctionnement hydromorphologique des cours d'eau	Direct	+ identifier les canaux et fossés à préserver ou restaurer, hors cours d'eau référencés sur les cartes IGN			Partielle	Le diagnostic PPG a impliqué un arpentage du réseau hydrographique dont l'exhaustivité et la caractérisation de ces éléments resteraient à préciser et synthétiser
		Direct	+ caractériser précisément les plans d'eau et leurs impacts	RBP14	Maintien du débit réservé des plans d'eau	Totale	
		Direct	+ identifier les zones humides à protéger sur la base des connaissances existantes, dont notamment les inventaires réalisés (cf. disposition C24)			Absence	L'inventaire pour connaissance et caractérisation des zones humides n'apparaît pas dans le dossier, toutefois il est prévu que le syndicat porte parallèlement à son PPG une action d'inventaire des zones humides notamment sur le territoire de Grand Cognac
		Direct	+ identifier lit mineur, lit majeur et zones d'expansion des crues	ROF6B RBP10A RBP10B RBP12A RBP12B RBP15	Création d'ouvrage de franchissement de délestage de crue Recharge granulométrique dans le lit mineur de cours d'eau (<4m) Recharge granulométrique dans le lit mineur de cours d'eau (>4m) Réouverture de portion de cours d'eau en fond de talweg, ancien lit (<1m) Réouverture de portion de cours d'eau en fond de talweg, ancien lit (>1m) Aménagement de berge	Partielle	L'arpentage et le diagnostic PPG ont permis de recueillir des informations sur l'identification de lit mineur, du lit majeur et de zones d'expansion de crues, supports aux actions proposées ici, mais dont l'exhaustivité et la caractérisation de ces éléments resteraient à préciser et synthétiser L'inventaire pour connaissance et caractérisation des zones d'expansion de crues (notamment celles en dehors des PPRI et enveloppes AZI) n'apparaît pas dans le dossier. Il convient de préciser si l'identification des zones d'expansion de crues a bien été réalisée ou de le prévoir en phase de mise en œuvre du PPG
		Direct	+ identifier les espèces invasives (faune et flore)	RZH21A RZH21B RZH21C RZH21D	Préservation de zone humide prioritaire Préservation de zone humide à intérêt écologique Préservation de zone humide à intérêt hydraulique Préservation du marais de Gensac	Totale	
		Direct	+ identifier les zones sensibles aux piétinements du bétail	RBB19 RBB20	Lutte contre les plantes aquatiques envahissantes Lutte contre les plantes terrestres envahissantes	Totale	
		Direct	+ préciser (sur la base des critères définis, disposition 27) les têtes de bassin versant	RM07 RMD6	Mise en place de clôture Aménagement de passerelle pour le bétail	Totale	
		Direct	+ compléter l'identification des réservoirs biologiques potentiels définis par le SDAGE			Absence	L'arpentage et l'état initial ont permis d'identifier des réservoirs biologiques ? A préciser le cas échéant
		Direct	+ caractériser les typologies de cours d'eau (facès d'écoulements) et identifier les secteurs de dépôts excessifs de sédiments ou d'incision	RBP10A RBP10B RBP12A RBP12B	Recharge granulométrique dans le lit mineur de cours d'eau (<4m) Recharge granulométrique dans le lit mineur de cours d'eau (>4m) Réouverture de portion de cours d'eau en fond de talweg, ancien lit (<1m) Réouverture de portion de cours d'eau en fond de talweg, ancien lit (>1m)	Totale	L'arpentage et le diagnostic PPG ont permis de recueillir des informations sur les typologies de cours d'eau (facès d'écoulements) et identifier les secteurs de dépôts excessifs de sédiments ou d'incision, supports aux actions proposées ici.
		Direct	+ identifier localement les espèces et les habitats naturels cibles pour la restauration de la continuité écologique : piscicole et faune infodéa au milieu aquatique prioritairement sur les sites Natura 2000	RFR23	Restauration de frayère à brochet en lit majeur	Partielle	L'arpentage et le diagnostic PPG ont permis de recueillir des informations sur les espèces et les habitats naturels cibles pour la restauration de la continuité écologique : piscicole et faune infodéa au milieu aquatique, en se référant notamment au brochet en tant qu'espèce parapluie, mais l'exhaustivité et la caractérisation de ces éléments resteraient à préciser et synthétiser
		Direct	+ restaurer et renaturer le lit mineur (exemple : favoriser le remédrement)	RBP10A RBP10B RBP12A RBP12B RBP15	Recharge granulométrique dans le lit mineur de cours d'eau (<4m) Recharge granulométrique dans le lit mineur de cours d'eau (>4m) Réouverture de portion de cours d'eau en fond de talweg, ancien lit (<1m) Réouverture de portion de cours d'eau en fond de talweg, ancien lit (>1m) Aménagement de berge	Totale	
		Direct	+ favoriser la connexion avec les zones humides			Partielle	Les zones humides n'étant pas exhaustivement recensées, leur connexion ne peut être favorisée. Lorsqu'elles sont identifiées (à enjeu écologique, hydraulique ou autre), leur connexion au milieu aquatique n'est pas spécifiquement mise en avant dans les actions de préservation / restauration envisagées.
		Direct	+ restaurer les annexes hydrauliques et les connexions entre lit mineur et lit majeur			Partielle	Les actions envisagées en lit majeur (restauration de frayères, zones humides jouant un rôle de zone d'expansion de crues, etc.) peut impliquer la restauration des annexes hydrauliques et connexions entre lit mineur et lit majeur, mais les opportunités en la matière n'apparaissent pas de façon exhaustive
		Direct	+ restaurer les habitats piscicoles et zones de frayères	RBB18 RFR23	Restauration de frayère à brochet en lit mineur Restauration de frayère à brochet en lit majeur	Totale	
		Direct	+ aménager l'abreuvement du bétail en bordure de cours d'eau	RM07	Mise en place de clôture	Totale	
		Direct	+ lutter contre les espèces invasives (faune et flore)	RBB19 RBB20	Lutte contre les plantes aquatiques envahissantes Lutte contre les plantes terrestres envahissantes	Totale	
		Direct	+ lutter contre l'érosion fine des sols pour limiter la dégradation de la qualité de l'eau et des habitats aquatiques			Partielle	Absence d'actions dédiées, même si certaines d'entre elles contribuent à lutter contre l'érosion fine des sols pour limiter la dégradation de la qualité de l'eau et des habitats aquatiques (haies, ripisylves, aménagement du lit mineur, etc.)
		Direct	+ restaurer les zones de tête de bassin versant au regard des modalités de gestion identifiées dans la disposition C27	RBP13	Restauration de source	Partielle	Modalités d'aménagements / gestion à adapter, moduler selon les sites, notamment en fonction des préconisations têtes de bassin (par exemple, attention à ne pas favoriser le drainage d'une éventuelle zone humide par "dégagement" d'un lit mineur créé de toute pièce...) étude préalable pour chaque site ?
		Direct	+ préserver les réservoirs biologiques			Absence	Absence d'actions dédiées à la préservation des réservoirs biologiques (situés sur les affluents rive gauche de la Charente)
		Direct	+ limiter l'impact des plans d'eau sur le fonctionnement des cours d'eau	ROH1B RBP14	Effacement d'ouvrage hydraulique lié à un plan d'eau Maintien du débit réservé des plans d'eau	Totale	
Direct	+ préserver les habitats et espèces visés par les dispositifs SRCE et Natura 2000			Partielle	Les actions envisagées reposent sur le brochet en tant qu'espèce parapluie : les autres habitats et espèces visés par les dispositifs SRCE et Natura 2000 ne sont pas évoqués.		
Direct	+ préserver / restaurer les zones d'infiltration			Partielle	Absence d'actions dédiées, même si certaines d'entre elles contribuent à préserver / restaurer les zones d'infiltration (haies, ripisylves, aménagement du lit mineur, etc.)		
C32	Restaurer la continuité écologique	Direct	ouvrages à traiter identifiés selon les priorités suivantes : + les ouvrages présentant des risques pour la sécurité publique (vétusté, risques inondations, etc.) ; + les ouvrages en liste 2 ; + les ouvrages situés sur l'axe à grands migrateurs amphihalins du SDAGE ; + les ouvrages les plus limitants pour la continuité écologique et impactant le plus long linéaire de cours d'eau, en cohérence avec les initiatives de continuité écologique formalisées par le SRCE ou le SRADDET ; + les ouvrages de connexion avec les réservoirs biologiques ; + les ouvrages où les propriétaires ont donné un accord et/ou pour lesquels il existe une maîtrise d'ouvrage ; Les solutions préconisées par la CLE pour la restauration de la continuité écologique sont par ordre de priorité et d'efficacité : 1/ effacement de l'ouvrage ; 2/ arasement partiel et aménagement d'ouverture ; 3/ aménagement de dispositifs de franchissement en adéquation avec les espèces cibles (prioritairement des passes naturelles) ; 4/ ouverture de barrage et transparence par gestion. La solution envisagée veille, par une approche multithématique, et au cas par cas, à prendre en considération les impacts socio-économiques et environnementaux, ainsi que les dispositifs de suivi des niveaux d'eau existants à l'échelle du sous bassin concerné. Dans une logique de cohérence amont-aval, la CLE souhaite que cette démarche s'applique également aux ouvrages classés en liste 2 et produisant de l'hydroélectricité.	ROH1A ROH1B ROH1C ROH1D ROH2A ROH2B ROH2C ROF4 ROF5A ROF5B ROF5C ROF5D RBP11	Effacement d'ouvrage hydraulique lié à un moulin Effacement de petit ouvrage hydraulique Effacement d'ouvrage hydraulique lié à un plan d'eau Autre effacement d'ouvrage hydraulique Aménagement d'ouvrage hydraulique lié à un moulin Aménagement d'ouvrage hydraulique lié à un plan d'eau Aménagement d'ouvrage hydraulique : recharge granulométrique Suppression d'ouvrage de franchissement Aménagement d'ouvrage de franchissement : recalage de pont Aménagement d'ouvrage de franchissement : arasement de passage à gué Aménagement d'ouvrage de franchissement : passerelle piétonne Aménagement d'ouvrage de franchissement : recharge granulométrique (Colmatage de brèche)	Totale	
D44	Identifier et restaurer les zones d'expansion des crues	Direct	+ réaliser (...) l'identification des zones d'expansion de crues et annexes hydrauliques déconnectées du cours d'eau			Absence	L'arpentage et le diagnostic PPG ont permis de recueillir des informations sur l'identification de zones d'expansion de crues et annexes hydrauliques dont l'exhaustivité restent à préciser et synthétiser, notamment celles en dehors des PPRI et enveloppes AZI.
		Direct	+ réaliser (...) l'évaluation de leurs fonctionnalités en matière de stockage et de resuyage			Absence	L'arpentage et le diagnostic PPG ont permis de recueillir des informations sur l'identification de zones d'expansion de crues et annexes hydrauliques dont l'exhaustivité et la caractérisation restent à préciser et synthétiser, notamment celles en dehors des PPRI et enveloppes AZI.
		Direct	+ réaliser (...) la définition d'actions de remobilisation du lit majeur (enlèvement de merlons de curage, reconnexion des bras morts, densification de la ripisylve, réduction gabarit etc.)			Partielle	Les actions envisagées sur la ripisylve et en lit majeur (restauration de frayères, zones humides jouant un rôle de zone d'expansion de crues, etc.) peuvent participer à la remobilisation du lit majeur, mais les opportunités en la matière n'apparaissent pas de façon exhaustive
		Direct	+ réaliser (...) la définition de modalités de gestion adaptées et l'estimation financière de leur mise en œuvre	RZH21A RZH21B RZH21C RZH21D	Préservation de zone humide prioritaire Préservation de zone humide à intérêt écologique Préservation de zone humide à intérêt hydraulique Préservation du marais de Gensac	Partielle	A étendre à l'ensemble des zones d'expansion de crues
B16	Engager des actions de restauration et de reconstitution des haies	Indirect	actions de restauration ou de replantation de haies (...) prioritairement sur les secteurs à enjeu en matière d'écoulements et transferts sur les versants (...) mise en place d'un entretien durable et adapté permettant de préserver la fonctionnalité des zones replantées	RBB16 RBB17 RBV24 E25	Plantation de ripisylve Restauration de ripisylve Entretien de la végétation Plantation de haie	Partiel	La plantation de haies est essentiellement envisagée en bordure de réseau hydrographique de têtes de bassin, ce qui paraît pertinent ; néanmoins d'autres secteurs en amont de ces écoulements, en rupture de pentes notamment seraient également intéressants à identifier.
C25	Identifier et protéger les zones humides via les documents d'urbanisme	Indirect	réaliser des inventaires des zones humides et de caractériser l'état de conservation et les fonctionnalités des zones humides, ainsi que les connexions entre zones humides			Absence	L'arpentage et le diagnostic PPG ont permis de recueillir des informations sur l'identification de zones humides dont l'exhaustivité et la caractérisation restent à préciser et synthétiser. Toutefois il est prévu que le syndicat porte parallèlement à son PPG une action d'inventaire des zones humides notamment sur le territoire de Grand Cognac
C27	Identifier et définir les modalités de gestion des têtes de bassin	Indirect	les zones identifiées comme têtes de bassin soient prises en considération dans les programmes d'actions comme des secteurs clés à préserver, gérer, voire restaurer	RBP13	Restauration de source	Partielle	Modalités d'aménagements / gestion à adapter, moduler selon les sites, notamment en fonction des préconisations têtes de bassin (par exemple, attention à ne pas favoriser le drainage d'une éventuelle zone humide par "dégagement" d'un lit mineur créé de toute pièce...). Un travail spécifique de caractérisation des sources en lien avec les têtes de bassin versant est à prévoir en phase de mise en œuvre du PPG sur la base des préconisations réalisées par l'EPTB
C28	Identifier et protéger le réseau hydrographique via les documents d'urbanisme	Indirect	Les collectivités territoriales et leurs groupements compétents sont invités à identifier le réseau hydrographique, défini au sens du présent SAGE (...) Cette démarche peut s'appuyer sur les connaissances des structures compétentes en matière GEMAPI			Partiel	Le diagnostic PPG a impliqué un arpentage du réseau hydrographique dont l'exhaustivité et la caractérisation de ces éléments resteraient à préciser et synthétiser
C29	Mettre en place une gestion adaptée des boisements en bord de cours d'eau	Indirect	Les propriétaires et gestionnaires forestiers, avec l'assistance des structures relais (...) modalités de gestion adaptées des boisements situés en bordure de cours d'eau	RBB16 RBB17 E25	Plantation de ripisylve Restauration de ripisylve Entretien de la végétation	Totale	
C34	Gérer les plans d'eau	Indirect	prescrits et mis en place des aménagements qui favorisent leur gestion et la réduction de leurs impacts : + mise en place d'une dérivation de surface franchissable par les espèces piscicoles sur les secteurs à enjeu piscicole et équipée d'un répartiteur de débit assurant le respect du débit réservé dans le cours d'eau en toute saison (cas spécifique des plans d'eau implantés sur cours d'eau) ; + mise en place d'un système de type moine ou de tout système reconnu équivalent devant permettre l'évacuation des eaux de fond et limiter le départ des sédiments ; + mise en place d'ouvrages de rétention des sédiments permanents ou non pour vidanges ; + mise en place de grilles (entrée et sortie) empêchant la libre circulation des poissons entre le plan d'eau et le cours d'eau (concerne les plans d'eau à usage de pisciculture) ; + mise en place d'une pêcherie avec des grilles ayant un espacement entre barreaux de moins d'1cm ; + aménagement d'un déversoir de crue permettant d'évacuer la crue centennale avec une renanche à minima de 40 cm.	RBP14	Maintien du débit réservé des plans d'eau	Totale	
D41	Favoriser la création de sites de sur-inondation	Indirect	aménagement de zones de sur-inondation (sites de sur-stockage) (...) Les projets élaborés sur ces sites doivent permettre de concilier les différents objectifs du SAGE et notamment le bon état de l'eau et des milieux (maintien et restauration des crues morphogènes, préservation des enjeux environnementaux, etc.). Les modalités de gestion adaptées des sites de sur-inondation et des modalités d'accompagnement et/ou de compensation sont définies en concertation avec les acteurs et usagers locaux, notamment le resuyage de ces zones et la compatibilité de l'utilisation des terrains et des pratiques d'exploitation.	ROF6B RZH22	Création d'ouvrage de franchissement de délestage de crue Aménagement de zone d'expansion de crue	Partielle	Vigilance sur la RZH22 : attention aux effets induits par le "désencroisement" de l'actuelle ZEC car si le décaissage augmente la capacité de stockage, le retrait de la végétation entraîne la suppression de facteurs de ralentissement et d'infiltration de l'eau et donc en faveur du ruissellement vers l'aval. Une étude d'impact plus précise devrait évaluer ces différents effets pour assurer de l'opportunité et des modalités de réalisation de l'action. Par ailleurs, il manque la définition de site de sur-inondation à l'échelle du fleuve Charente, partiellement sous compétence du SRVn. Un travail partenarial à l'échelle du fleuve est à conduire avec l'EPTB et les autres syndicats compétents pour définir une programmation d'actions qui garantisse les solidarités techniques et financières entre amont et aval.
D43	Développer les systèmes locaux de surveillance hydrologique	Indirect	mettre en œuvre des systèmes de prévision locaux des phénomènes de crues (...) permettant : d'évaluer le niveau d'aléa de manière anticipée ; d'estimer les conséquences prévisibles (enveloppe d'aléa, enjeux concernés, etc.) ; d'informer les élus des communes concernées, responsables de l'alerte auprès des populations.	ROH3	Pose de matériel de métrologie	Totale	
F82	Améliorer le suivi de l'état des eaux et des milieux aquatiques à l'échelle du bassin Charente	Indirect	Les porteurs de dispositifs de suivi sont invités à partager leurs objectifs de suivi, en amont de leurs programmations, pour assurer le suivi minimum et veiller à leur cohérence.	S28 S29 S30 S31 S32 S33	Suivi de la qualité des eaux (RECEMA) Suivi piscicole Indice Invertébré Multimétrique (I2M2) Indice Poisson Rivière (IPR) Indice Biologique Macrophyte en Rivière (IBMR) Indice Biologique Diatomée (IBD)	Partielle	Des mutualisations seraient à envisager pour améliorer la cohérence et réaliser des économies d'échelles : - S30 et S32 pourraient être intégrées à S28 - S29 et S31 pourraient être fusionnées (suivi piscicole avec détermination de l'IPR parmi d'autres éléments de caractérisation du peuplement piscicole) ?
F84	Développer et adapter les dispositifs pour mesurer les flux et définir des seuils admissibles sur le bassin Charente	Indirect	adapter (...) métrologie pour être en mesure d'évaluer les flux des substances (...) coupler suivis des débits et des concentrations	ROH3	Pose de matériel de métrologie	Totale	